



DOCUMENT D'INFORMATION

BUT

Reconnaître les bonnes pratiques, les pratiques exemplaires et les initiatives en matière de sécurité.

ÉLIGIBILITÉ DES CANDIDATS

Toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute association de la province de Québec (excluant les fonctionnaires provinciaux et fédéraux).

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES, PRATIQUES EXEMPLAIRES OU INITIATIVES

Plusieurs pêcheurs ou intervenants ont à cœur de faire progresser la sécurité dans le milieu des pêches. Dans leurs actions, ils démontrent un souci constant envers l'amélioration des pratiques et techniques de travail, de la formation et de la sensibilisation. Par leurs efforts et leur implication, ils parviennent à rendre les pêches beaucoup plus sécuritaires et à favoriser ainsi le développement d'une culture de sécurité. À titre d'exemple, voici des pratiques et initiatives que le Comité permanent sur la sécurité des bateaux de pêche du Québec cherche à reconnaître :

- 🌀 Pêcheur ou aide-pêcheur reconnu par son équipage pour son souci de la sécurité et ses bonnes pratiques de matelotage.
- 🌀 Capitaine/propriétaire ayant démontré des pratiques exemplaires dans la sensibilisation de son équipage.
- 🌀 Enseignant ayant développé une initiative ou étant reconnu pour la qualité de son travail.
- 🌀 Capitaine/propriétaire ayant mis en place des mesures ou des systèmes pour éliminer ou atténuer un risque.
- 🌀 Association ayant été proactive en matière de sécurité.
- 🌀 Etc.

MISE EN CANDIDATURE

Toute personne peut présenter une mise en candidature, pour quelqu'un d'autre ou pour elle-même, en suivant la procédure suivante :

- 🌀 Obtenir le formulaire de mise en candidature disponible à l'adresse suivante : <http://www.epaq.qc.ca/cpsbp>.
- 🌀 Remplir le formulaire et y joindre tous les documents ou photos pertinents.
- 🌀 Soumettre le tout, par courriel électronique à kim.levesque@tc.gc.ca, par télécopieur au (418) 722-3332 ou par la poste à l'adresse suivante :

CPSBPQ
CP 85
Rimouski (Québec) G5L 7B7

ÉVALUATION DES CANDIDATURES

Les candidatures seront évaluées par le conseil d'administration du CPSBPQ lors de la réunion tenue en janvier de chaque année et selon les critères suivants :

- 🌀 Évaluation de l'apport de la pratique ou de l'initiative à l'amélioration de la sécurité.
- 🌀 Évaluation de l'effet motivateur du projet sur le milieu des pêches.
- 🌀 Évaluation de l'originalité, de la créativité et de la pertinence de la pratique ou de l'initiative.

Des points seront attribués à chacun de ces éléments pour désigner le lauréat.

REMISE DU PRIX

Le prix consistera en une plaque de reconnaissance personnalisée et un certificat d'attestation. Ce prix sera remis au gagnant lors de la réunion annuelle du CPSBPQ qui se tiendra en février. Le gagnant sera avisé un mois à l'avance et recevra une aide financière pour assister à la réunion afin de recevoir son prix.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

- 🌀 Le CPSBPQ se réserve le droit de publier le nom et la photo du lauréat ainsi qu'une description des éléments qui ont conduit au choix de celui-ci.
- 🌀 Le CPSBPQ se réserve le droit de divulguer le nom des personnes, organismes, groupes ou associations mis en candidature.